

## Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse - Bons vacances de la Ville de Besançon - Bilan 2006 et Règlement 2007/2008

**M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur :** Les familles bisontines peuvent bénéficier d'une aide apportée par la Ville de Besançon aux vacances de leur(s) enfant(s). Cette aide est attribuée sous forme d'un bon vacances aux familles dont les enfants participent à un camp ou un Séjour de Vacances (ancien Centre de Vacances et de Loisirs - colonie) durant les vacances scolaires.

Les règles s'établissent notamment à partir des ressources des familles, de la durée du séjour facturée (5 jours soit 4 nuits) et d'un plafond de 28 jours pour une année (des vacances de Noël aux vacances de la Toussaint).

Les organisateurs des camps et séjours de vacances, après s'être fait connaître auprès des services de la Ville (dossier de déclaration) lui adressent, à l'issue du séjour, une facture, et perçoivent les sommes correspondantes aux bons délivrés aux familles.

En 2006, 417 enfants ont bénéficié du dispositif (186 de moins de 9 ans et 231 de 10 à 17 ans). L'utilisation la plus courante a été pour des camps de 6 à 7 jours (110), et ceci, pour un montant total de 24 473 €, représentant 5 552 jours.

### I - Bilan 2006

En 2006, 495 bons ont été distribués.

<b>Bons vacances distribués en 2006</b>			
	<b>Séjours collectifs</b>	<b>Placements familiaux</b>	<b>Total général</b>
<b>Noël 2005</b>	7	3	<b>10</b>
<b>Février 2006</b>	27	11	<b>38</b>
<b>Printemps</b>	9	5	<b>14</b>
<b>Été</b>	323	99	<b>422</b>
<b>Toussaint</b>	2	9	<b>11</b>
<b>Total</b>	368	127	<b>495</b>

Nombre d'enfants par âge - 2006			
- 2 ans	1	10 ans	51
3 ans	6	11 ans	42
4 ans	13	12 ans	42
5 ans	18	13 ans	32
6 ans	22	14 ans	27
7 ans	35	15 ans	18
8 ans	45	16 ans	15
9 ans	46	17 ans	4
<b>Total</b>	186		231
<b>Total général</b>	417		

Sexe	Nbre d'enfants
<b>Garçons</b>	246
<b>Filles</b>	171
<b>Total</b>	417

### Durée des séjours

Durée des séjours			
Enfants	Jours	Enfants	Jours
100	6 jours	3	17 jours
110	7 jours	6	18 jours
28	8 jours	3	19 jours
3	9 jours	3	20 jours
9	10 jours	9	21 jours
11	11 jours	14	22 jours
60	12 jours	1	23 jours
11	13 jours	4	26 jours
44	14 jours	1	27 jours
42	15 jours	13	28 jours
20	16 jours		
<b>Total général</b>		<b>5 552 jours</b>	

L'utilisation des bons est importante dans les familles monoparentales.

Situation des parents (2006)	Nbre de bons de vacances
célibataire	166
mariés	129
divorcés	115
vie maritale	44

Répartition des bénéficiaires par quartier (2006) :

Quartier	Enfants
Bregille	13
Centre-ville	22
Battant	15
Chaprais-Cras	37
Clairs-Soleils	22
Grette-Butte	30
Saint-Ferjeux	28
Orchamps-Palente	23
Montrapon-Fontaine Ecu	19
Planoise	189
Saint-Claude	25
Tilleroyes	10
Velotte	13

En 2006, nous pouvons remarquer une hausse importante des demandes de bons vacances pour les placements familiaux.

Association	Nbre de bons de vacances par association	Association	Nbre de bons de vacances par association
AFB	127	PSB	4
PEP	89	Scouts de France	4
Profession Sport 25	69	AB Camps	2
Barboux	46	Les Sarments	2
MJC Clairs-Soleils	39	MEJ	2
Étoile Saint-Ferjeux	26	ADASCAS	1
Vacances Pour Tous	17	AJD	1

Association	Nbre de bons de vacances par association	Association	Nbre de bons de vacances par association
ASEP	11	AVEA	1
EPAF	11	Familles Rurales	1
AROEVEN	8	Ferme de la Batailleuse	1
CLAJ	6	Ferme La Reculotte	1
Fauvettes	6	UDAF	1
EEU	4	Vacances Énergie	1
Gai Soleil	4		

Le montant total des bons attribués s'élève pour l'année 2006 à **24 473 €**.

## II - Règles d'attribution et de fonctionnement 2007/2008

L'attribution des bons de vacances est fonction :

1. des ressources des familles
2. de la durée du séjour (5 jours soit 4 nuits au minimum au lieu de 6 jours soit 5 nuits) : le calcul du nombre de jours est basé sur le nombre de jours facturés par l'organisme
3. en outre le plafond de 28 jours pour une année et par enfant est toujours valable, (vacances de février 2007 jusqu'à la fin des vacances de Noël 2007/2008).

Les montants n'ayant pas augmenté depuis 1999, il est proposé à la fois de modifier les tranches de quotients familiaux, d'ajouter une tranche supérieure et d'augmenter le montant des bons vacances pour les centres de vacances et pour les placements familiaux.

### Montants proposés

#### **Bons vacances**

- \* 6,50 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial inférieur ou égal à 359 €,
- \* 4,50 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial compris entre 360 € et 565 € inclus,
- \* 2,50 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial compris entre 566 € et 790 € inclus.

#### **Placements familiaux**

- \* 4,00 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial inférieur à 359 €,
- \* 3,00 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial compris entre 360 € et 565 €.

**Les tranches pour 2007 :**

	Séjours de vacances - Camps						
	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	Participation Ville	Ancienne participation
≤ 359	14 959 €	17 950 €	23 933 €	26 925 €	32 908 €	6,50 €	5,34 € QF ≤ 310
de 360 à 565 inclus	23 542 €	28 250 €	37 667 €	42 375 €	51 791 €	4,50 €	3,81 € de 311 à 513 inclus
de 566 à 790 inclus	32 917 €	39 950 €	52 667 €	59 250 €	72 416 €	2,50 €	

	Placements familiaux						
	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	Participation Ville	Ancienne participation
≤ 359	14 959 €	17 950 €	23 933 €	26 925 €	32 908 €	4,00 €	3,51 € QF ≤ 310
de 360 à 565 inclus	23 542 €	28 250 €	37 667 €	42 375 €	51 791 €	3,00 €	2,52 € de 311 à 513 inclus

L'aide n'est pas versée directement à la famille ; la famille remet le bon à l'organisateur qui déduit le montant du prix du séjour.

Les organisateurs des camps et séjours de vacances, après s'être fait connaître auprès des services de la Ville (dossier de déclaration) lui adressent, à l'issue du séjour, une facture, et perçoivent les sommes correspondantes aux bons délivrés aux familles.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du bilan du dispositif, est invité à délibérer sur les règles de fonctionnement et d'attribution des bons vacances 2007/2008 mentionnées ci-dessus.

**«M. Bernard LAMBERT :** Monsieur le Maire, je souhaiterais simplement dire que c'est un bon rapport, qu'il est bien détaillé, qu'il est complet.

**M. LE MAIRE :** Eh bien voilà, enfin ! Monsieur BAUD, félicitations !

**M. Denis BAUD :** Je voulais profiter des cinq rapports qui suivent pour vous faire remarquer qu'ils procèdent tous de la Coordination Jeunesse. C'est une structure qui a été, je dirais, créée au sein de la Ville il y a maintenant un an et nous serons en mesure, lors du prochain conseil, de vous présenter tous les efforts que la Ville fait en matière de politique vers sa jeunesse, en matière d'animation et d'une manière je dirais transversale, forte alors qu'au même moment, effectivement, les moyens provenant de la Caisse d'Allocations Familiales sont plutôt en baisse. Monsieur LAMBERT, vous releviez dans le budget qu'il y avait des manques en matière par exemple de sécurité, eh bien je peux vous dire que cette politique à destination de la jeunesse, dans notre esprit, participe à cette question de la sécurité et de la tranquillité dans nos quartiers parce que c'est une politique de prévention et que nous croyons bien entendu à ce préalable nécessaire de la prévention.

**M. LE MAIRE** : Nous en reparlerons donc.

**M. Pascal BONNET** : J'ai pour ma part toujours soutenu la démarche A Tire d'Aile qui me semble intéressante dans sa logique de responsabilisation. Je voulais savoir si on ne pouvait pas imaginer impliquer plus aussi le tissu économique dans un tel dispositif parce que là on est plutôt dans le public, le para-public, l'associatif. De la même façon je me suis demandé si, dans le dispositif qui s'appelait Raid Quart auparavant, Alter Egaux maintenant, une plus grande implication d'entreprises privées sur ces politiques-là ne pourrait pas à terme être un moyen de lutter contre la discrimination à l'embauche.

**M. LE MAIRE** : Je suis totalement d'accord avec vous, c'est d'ailleurs ce que dit régulièrement Ségolène ROYAL. Je suis d'accord avec vous : il faut intégrer plus le milieu économique qui répond bien d'ailleurs. Nous l'avons bien vu, lorsque nous avons mis en place la charte de l'égalité des chances et contre les discriminations, le mouvement économique a vraiment bien répondu. Il y avait 20 entreprises à Lyon, il y en a eu plus de 90 ici. Donc le milieu économique ici est un milieu citoyen.

**M. Pascal BONNET** : Je voulais vous dire que Nicolas SARKOZY le dit aussi, si ça peut vous rassurer.

**M. LE MAIRE** : Ah bon ? Et que dit Dominique VOYNET là-dessus ?

**M. Denis BAUD** : Très rapidement, j'avais bien entendu ce que vous aviez dit à propos du dispositif Alter Egaux qui effectivement remplace Raid Quart. J'ai donc le plaisir de vous annoncer que pour l'édition 2007 nous avons un nouveau partenaire : le Crédit Agricole qui va participer au dispositif.

**M. LE MAIRE** : C'est très bien».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2007.*